

# Rapport d'enquête publique du PLU de Rives

à : morin.capucine@orange.fr  
cc : Sabine PERRET, Rose DOS SANTOS

Madame la Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la rédaction de votre rapport d'enquête publique du PLU de Rives, vous nous avez sollicité pour répondre aux remarques émises, notamment par la MRAe et les associations environnementales. Nous vous avons transmis une note détaillée relative à l'aménagement de la zone d'activités de Bièvre Dauphine, en complément des réponses apportées dans le PV d'enquête.

Il est évoqué page 11 de cette note les mesures de compensations environnementales à prévoir. La recherche de foncier et d'accords avec les propriétaires et les exploitants agricoles est un travail de longue haleine commencé dès 2021. La recherche de foncier, réalisée par la SAFER, a permis d'identifier un tènement très favorable pour le busard cendré et pour d'autres espèces : biodiversité déjà très présente sur ce site situé au cœur de la réserve du Pic Vert, secteur humide, terres cultivées partiellement, surface d'environ 5 hectares... Cette proposition de tènement foncier a été validée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la DREAL. Ce tènement est constitué des parcelles AB 52, 53 et 38 à Rives, pour une surface totale de 49 698 m<sup>2</sup>. Après plusieurs échanges, les propriétaires ont accepté de conclure une ORE (Obligation Réelle Environnementale) sur tout ou partie de ce dit tènement, pour une surface comprise entre 44 976 et 49 698 m<sup>2</sup>, pour une durée d'au moins 30 ans, en contrepartie d'une indemnité financière.

En complément de la note transmise, vous trouverez ci joint la délibération prise par le Conseil Communautaire validant la contractualisation de cette ORE.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, (Sabine PERRET DGA en copie de ce mail et en charge de ce dossier)

Cordialement,



Pièce jointe (1)

- DELIB2025\_249\_ZABièvreDauphine\_ORE.pdf (257 KB)